

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

82/420 du 8/5/1982 3  
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.2103 - 4 RAA

Portant reclassement et nomination de Monsieur  
DOMINIA Daniel, Professeur de CEG de 6<sup>e</sup> échelon  
des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des  
services sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISLS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47  
de la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-  
naires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde  
des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62.130/IF du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-  
tions des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62.195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des  
diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut  
général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62.198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à  
la révocation des fonctionnaires de la catégorie A1 ;  
(/u le décret n° 64.165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres  
de l'Enseignement ;  
(/u le décret n° 67.50/FP du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du  
point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs aux nominations,  
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 67.304/du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique  
des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les disposi-  
tions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64.165 du 22.5.64 fixant le  
statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les  
dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80.644 du 24.12.80 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 80.630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-  
cements des agents de l'Etat ;  
(/u la rectificatif n° 81.016 du 26.1.81 au décret n° 80.644 du 28.  
12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 81.017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres  
du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 81.707/SGG du 19.10.81 complétant l'article 2  
du décret n° 80.630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de  
l'Etat ;  
(/u l'arrêté n° 0944/MEN-DPAL du 5.3.81 portant promotion des  
Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services  
sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo ;

.../...

(/u la lettre n° 3602/MEN-DGAS-DPAL du 18.11.81 du Directeur Général de l'Administration scolaire transmettant le dossier de l'intéressé ;  
(/u la demande de l'intéressé en date du 12.11.81 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées des décrets 67/304 et 81/707 des 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Monsieur DONILMA Daniel, Professeur de CEG de 6° échelon indice 1090 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (Enseignement) Titulaire de la Licence ES Lettres Section Langues Vivantes Etrangères, (session 1981) délivrée par l'Université Marien NGOUABI, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 4° échelon, indice 1110 ACC = Néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la Rentrée Scolaire 1981-1982 et du point de vue de la solde pour compter du 19.10.81, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 8 Mai 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education  
Nationale

Antoine NDINGA-GOMA.

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIOMA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.

APPLIATIONS :

JORPC  
DGTFP.DFP  
DB  
DCF  
MEN  
DPAA  
DOSSIER

1

3

3

3

3

3

2